

## ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 m. 1 m.  
SUISSE . . . 18.— 9.— 4.50 1.50  
ETRANGER 50.— 25.— 12.50  
On peut s'abonner dans tous les  
Bureaux de poste suisses, avec  
une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103

Rédaction 13.75  
TÉLÉPHONE Administration et Annonces 87

CHÈQUES POSTAUX IV B 313]

# La Sentinelle

## Quotidien socialiste

Directeur politique: E.-PAUL GRABER, conseiller national

Le numéro: 10 ct.

## ANNONCES

(LA LIGNE)

La Chaux-de-Fonds, Canton  
et Jura Bernois . . . Fr. 0.20  
Minimum par annonce > 2.—

Suisse . . . . . » 0.30  
Etranger . . . . . » 0.40  
(Minimum 10 lignes)

RÉCLAME . . . . . » 1.—

## Au Grand Conseil neuchâtelois

Séance du mercredi 7 novembre 1923

### Modifications de dispositions du Code pénal

Jean Wenger remercie le Conseil d'Etat d'avoir donné suite à sa proposition en révisant certaines dispositions du Code pénal, révisions que nous avons déjà signalées. Il propose quelques modifications de forme au projet de loi du Conseil d'Etat.

A son tour, Edmond Breguet est heureux de la suite donnée à sa proposition de modifier l'article 399 du Code pénal visant les vols en récidive. Après avoir souligné une fois encore la sévérité de la peine pour les délits de peu d'importance, il est satisfait d'apprendre que cette peine pourra être réduite à moins d'un an et les prévenus renvoyés devant un Tribunal correctionnel au lieu d'être jugés par la Cour d'Assises, quand des circonstances atténuantes auront été admises. Edmond Breguet voudrait cependant qu'on incorpore dans le texte de la loi l'indication des délits de peu d'importance qui pourront bénéficier de la mesure nouvelle.

C'est aussi l'opinion de M. Guinand, radical, qui préfère un bon texte de loi à un rapport. Aussi propose-t-il d'ajouter au nouvel alinéa l'indication que les délits de peu d'importance pourront bénéficier de la substitution de l'emprisonnement à la réclusion. Il désire que le jury puisse se prononcer sur les circonstances atténuantes dont parle l'article révisé. Il demande le renvoi de cet objet à la Commission législative ou à une Commission spéciale.

M. Claude DuPasquier constate que la proposition de M. Guinand entraînerait une révision du Code de procédure pénale avec laquelle il serait d'accord et qui fait déjà l'objet d'une motion déposée par lui. Il est heureux à son tour des modifications apportées par le projet du Conseil d'Etat. Profitant de son droit de parole, M. DuPasquier demande des séances plus fréquentes du Grand Conseil pour permettre d'épuiser les ordres du jour.

### Intermède

Le président consulte le Grand Conseil sur ses intentions. Veut-il clôturer la session aujourd'hui ou la continuer ?

René Schaller regrette le peu d'empressement que met le Conseil d'Etat à convoquer le Grand Conseil et le peu de diligence qu'apporte ce dernier à liquider les motions et interpellations que l'on véhicule de session en session.

Une nouvelle sonnerie de cloche, couvrant la voix des députés, oblige le président à interrompre la séance.

A la reprise, le Grand Conseil décide de terminer la session aujourd'hui.

Le Grand Conseil admet l'urgence pour un postulat présenté par M. Henri Favre sur une nouvelle répartition des prestations de l'assistance-chômage.

### La discussion reprend

Après avoir donné les raisons qui ont engagé le Conseil d'Etat à donner la prépondérance à la proposition Jean Wenger, le chef du Département de Justice indique l'interprétation qu'il faut donner à la mesure nouvelle introduite dans l'article 399 qui est bien de pouvoir substituer à la réclusion l'emprisonnement pouvant descendre jusqu'à 15 jours chaque fois que les circonstances atténuantes ont été admises. Au surplus, il se déclare d'accord avec les orateurs, avocats pour la plupart, qui ont pris la parole dans ce débat. Puis le rapport est pris en considération et le projet renvoyé à la Commission législative.

### Commerce des boissons distillées

Aug. Lalive propose de renvoyer à une commission spéciale le projet du Conseil d'Etat sur le relèvement des patentes pour la vente des boissons distillées, en demandant d'y introduire certaines dispositions rendant plus sévère encore la vente des boissons distillées.

L'intervention des cafetiers demandant de ne pas augmenter le montant des patentes étonne M. Béguin. Le chef du Département de Justice a reçu un mémoire de la Ligue antialcoolique qu'il communiquera à la Commission dont il recommande lui-même la nomination. Il engage aussi la Commission et le Grand Conseil à s'inspirer du vote du 3 juin dans leurs décisions.

Après une question d'Arthur Vuille sur la qualité des boissons distillées, le rapport est pris en considération, puis renvoyé à une Commission de neuf membres.

### Achat d'immeubles

Le Grand Conseil autorise ensuite et sans opposition l'achat, pour le prix de fr. 65,000, d'immeubles à Leysin pour le compte de la Fondation du Sanatorium neuchâtelois.

### Jetons de présence

Sans opposition, le Grand Conseil accepte le projet de décret fixant les nouvelles indemnités de déplacement et les jetons de présence des députés siégeant au Grand Conseil ou dans les Commissions.

### Lutte contre l'alcoolisme

Le Conseil d'Etat ayant, dans son rapport, proposé la suppression des subventions à la lutte contre l'alcoolisme, la majorité de la Commission financière demande au Grand Conseil le maintien

## Où l'inconscient peut jouer des tours

Des lecteurs, et surtout des lectrices ont, paraît-il, fort mal interprété mon article sur l'inconscient et ont cru que je faisais une charge contre l'autosuggestion. Pour une fois, je reconnais que c'est un peu ma faute, mais les partisans de l'autosuggestion me pardonneront facilement quand ils sauront que l'article qui les a choqués est précisément le produit de mon inconscient auquel j'avais un peu trop lâché la bride sur le cou. J'étais trop gai.

Il faut, pour que le subconscient agisse, une détente générale de l'organisme tout entier et rien n'est si bon pour cela que la gaieté. Il est reconnu, d'ailleurs, que la gaieté, précisément parce qu'elle laisse agir le subconscient, est un facteur important de santé et de longévité. Un jour que je demandais au papa Greulich, qui touche à ses 82 ans tout en restant d'une grande vigueur, de me donner la recette pour rester jeune, il me répondit avec un large sourire: «Être toujours de bonne humeur. Ce vétéran du socialisme suisse et européen a deviné son subconscient avant Coué, et la doctrine de Marx n'a pas réussi à l'entamer.»

Je suis donc loin de nier la valeur de cette force intérieure. Est-ce une erreur de ma part, je lui attribue même une importance exceptionnelle dans l'adresse physique et surtout manuelle? C'est un fait d'expérience que l'intelligence et la volonté ne jouent pas un rôle prépondérant dans l'adresse, elles l'intravaient même souvent. Toute tension un peu forte de l'intelligence et surtout de la volonté se traduit par une certaine raideur, alors que l'adresse est faite de souplesse et d'équilibre. Serrez fortement une scie

en vous en servant, elle coïncera. Serrez votre rasoir, vous vous couperez. Lorsqu'au billard, vous commencez à être maladroit, cela arrive plus souvent par excès que par manque d'attention. Il y a une contraction trop forte des muscles. Il faut les détendre pour retrouver son adresse.

Dans toutes les écoles de travaux manuels, on devrait inscrire contre le mur, en lettres d'un pied de haut, l'avertissement suivant: «L'ouvrier qui serre son outil est un maladroit», ce qui revient à dire: «Laissez un peu agir votre inconscient, n'employez votre intelligence et votre volonté qu'à le guider et le soutenir. Vous n'en serez que plus adroit et plus infatigable.»

Ces quelques considérations auront, je l'espère, l'effet de racheter complètement, auprès de certains de nos lecteurs, les gambades d'une imagination qui voudrait voir chacun sourire, et qui dépasse quelquefois son but avec des gens qui ont trop la tendance à rigoler comme des portes de prison.

Du reste, pour les remettre complètement, je leur dirai que, moi aussi, j'ai une ficelle à nœuds, système Coué. Mêmement qu'entre le deuxième et le troisième nœud l'espace est si restreint que j'ai beaucoup de peine à les distinguer l'un de l'autre, tandis qu'entre le troisième et le quatrième se trouve un espace d'au moins quinze centimètres qui me donne brusquement l'impression du vide. Je ne sais trop à quoi je dois ce chapelet à secousses. Il faudra profiter des prochaines vacances pour m'en faire un neuf avec de la belle ficelle de Bâle qui ne s'effiloche pas.

C. NAINÉ.

d'une subvention de fr. 2,500 à l'Asile de Pontareuse et de fr. 3,400 aux sociétés et institutions qui combattent l'alcoolisme, soit fr. 5,900 au total, à prélever sur le 1/10 de la recette de l'alcool.

M. Félix Jeanneret déclare que la majorité de la commission est revenue sur sa décision depuis le vote du 3 juin, et recommande le projet du Conseil d'Etat de subventionner Pontareuse seulement.

Insistant sur le caractère éminemment social et moral de la lutte contre l'alcoolisme, notre camarade Aug. Lalive plaide éloquentement le maintien de ces subventions, contrairement à l'opinion des membres de la commission, influencés par le vote du 3 juin, qui recommandent le rejet de la dernière.

Arthur Vuille se joint à l'appel qu'Auguste Lalive vient de faire entendre, estimant que les subventions consacrées à la lutte contre l'alcoolisme doivent être conservées.

Quoique partisan vigoureux des économies, M. le Dr Eug. Bourquin reste partisan également du maintien des subventions consacrées à l'hygiène sociale, aussi longtemps du moins que ces œuvres n'auront pas été confiées dans leur totalité à l'entreprise privée.

Estimant que les Sociétés antialcooliques peuvent plus facilement se retourner que l'Asile de Pontareuse, M. Renaud combat la proposition Lalive. Le chef du Département de l'Intérieur est convaincu que l'activité de ces sociétés sera vivifiée par l'abandon des subventions.

Otto Graber est aussi d'avis qu'il est des économies bonnes et d'autres mauvaises. Celles faites au préjudice de la lutte contre l'alcoolisme comptent parmi les dernières. Il s'étonne que le Conseil d'Etat maintienne des subventions allant à l'amélioration du bétail et supprime celles destinées à la santé publique.

Au moment du vote, Aug. Lalive oppose à la proposition du Conseil d'Etat d'allouer 2,500 fr. à l'Asile de Pontareuse seulement, celle d'allouer aussi 3,400 fr. aux Sociétés antialcooliques. La proposition Lalive est repoussée par 45 voix contre 43.

Le projet de décret du Conseil d'Etat est ensuite accepté.

### Recours en matière fiscale

Nos lecteurs sont déjà renseignés sur le projet de loi déterminant les instances et la procédure de recours en matière fiscale et instituant une commission cantonale de recours.

Avec beaucoup de raison et d'éloquence aussi, Jean Wenger s'élève contre la déclaration contenue dans le rapport, reflétant la pensée de la majorité de la commission et disant que le Grand Conseil est inapte à désigner le président de la commission de recours en matière fiscale. Il ne peut approuver ce certificat d'incapacité et souligne l'intérêt qu'il y a pour tous à laisser le soin de cette nomination au Grand Conseil. Notre camarade subordonne l'appui du groupe socialiste à l'acceptation de cet amendement.

Par la voix de M. Clottu, le Conseil d'Etat demande qu'on lui confie la désignation du président de cette instance neutre en matière fiscale. M. Tell Perrin, rapporteur, appuie cette revendication du Conseil d'Etat.

Jean Wenger souligne l'illogisme qu'il y aurait à laisser une des parties nommer un arbitre.

M. Ch. Guinand, en raison même de l'importance de la fonction, croit qu'il est préférable de laisser au Grand Conseil la nomination du président de la commission en cause. L'amende-

ment Jean Wenger est écarté par 45 voix contre 40.

Une longue discussion intervient entre juristes sur la portée de certains articles donnant aux organes de recours les compétences nécessaires pour obtenir des preuves. En sa qualité de président de la commission, Edm. Breguet ne pourrait pas admettre que la loi en discussion soit un recul sur les moyens à la disposition de l'Etat pour établir les ressources ou la fortune impossibles.

M. Charles Guinand, membre de la commission, mais qui n'a pas assisté à ses séances, demande le renvoi de toute la loi à la commission, à l'occasion de divergences qui se produisent sur un ou deux articles. Il est finalement décidé que seuls les articles amendés seront renvoyés à la commission.

Avant le vote, Jean Wenger déclare que le fait de laisser au Conseil d'Etat la nomination du président de la commission introduit un vice dans la loi qui l'empêchera de l'accepter. Le résultat de la loi sera de nommer un nouveau fonctionnaire. M. Ch. Perrin aussi ne votera pas la loi, considérant qu'elle ne donne satisfaction à presque personne. René Fallet, armé par son expérience, a l'impression que la loi aura peu d'utilité pratique.

M. P. Favarger voudrait qu'on inscrive dans la loi l'obligation du secret professionnel pour les membres de la commission et le greffier.

M. Ch. Guinand demande le renvoi à la commission de l'article 4 qui prévoit la nomination du président.

Une forte majorité décide le renvoi à la commission des articles 4, 14, 19.

Après la lecture d'un télégramme de l'Eglise indépendante, envoyant son salut au Grand Conseil, et assurant la nation de son dévouement, le président lève cette séance qui a dépassé les précédentes en durée, à 14 h. 30.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine session ordinaire qui s'ouvrira le lundi 19 novembre, pour examiner le budget. A. V.

## Le conflit des zones

### Le ton de la conversation s'est adouci

Havas. — Le gouvernement français a fait remettre ce matin à M. Dunant, ministre de Suisse à Paris, sa réponse à la dernière note du gouvernement fédéral relative aux zones franches.

Le rédacteur diplomatique de l'agence Havas croit savoir que la réponse de M. Poincaré à la Suisse au sujet des zones franches n'exclut pas le recours à l'arbitrage dans le cas où des négociations directes n'aboutiraient pas. Cependant aux yeux du gouvernement français, il serait préférable de reprendre les conversations interrompues entre les deux puissances et d'essayer de régler d'un commun accord le différend. La France est très désireuse de recevoir les propositions que le gouvernement helvétique a préparées et auxquelles il fait allusion dans sa dernière communication. Elle a la volonté de les étudier dans l'esprit de la plus grande conciliation et dans les limites compatibles avec la sauvegarde de l'exercice normal de sa souveraineté. Le transfert du cordon douanier à la frontière territoriale n'a d'ailleurs pas pour but, dans la pensée des autorités françaises, d'exercer une pression sur le gouvernement fédéral. Cette mesure purement conservatoire ne préjuge pas des résultats de la négociation, elle est simplement

## Les réparations

### Le sabotage continue

Pour donner un exemple de la façon dont la presse de langue française nous informe des événements d'Angleterre ou d'Amérique, il suffit d'observer ce qu'on nous a dit du voyage de M. Lloyd George aux Etats-Unis. A lire nos excellents confrères de Paris et des succursales, il semblerait que l'ancien Premier Ministre anglais n'a reçu là-bas que des tomates pourries et le titre de «Deux-Aigles» que lui a décerné une tribu de Peaux-Rouges. En réalité, il en est tout autrement et l'on s'est bien gardé de nous donner connaissance entre autres du message particulièrement cordial où le président Coolidge signale la grande impression produite par les appels de M. Lloyd George à la collaboration américaine pour sauver l'Europe du gâchis. On peut certes reprocher toutes sortes de choses à l'homme d'Etat souple et changeant qu'est M. Lloyd George, mais il faut bien constater qu'il a remporté cette fois-ci un succès énorme en Amérique, puisqu'il a contribué à la faire rentrer en scène dans l'affaire des réparations.

M. Poincaré ne peut pas avaler cette pacifique revanche de son ancien adversaire et, comme il lui a été impossible de refuser la participation offerte aujourd'hui par les Etats-Unis, voilà une semaine qu'il multiplie tous ses efforts pour la faire échouer de son mieux. Si les Allemands sabotent les réparations, on peut en tout cas en dire autant du grand orateur dominical français. On se demande en effet à quoi pourrait bien servir cette commission d'experts impartiaux, où doivent siéger les Américains, si on lui enlève d'avance toute liberté d'enquête en lui imposant de grosses ceillères en cuir noir. L'Amérique, l'Angleterre, l'Italie et la Belgique voudraient laisser la commission travailler en paix et pouvoir donner librement son avis. M. Poincaré ne le veut pas. Pour pouvoir commencer le travail, il va probablement falloir encore une fois céder et compromettre d'avance l'œuvre entreprise. Il ne faut pas s'étonner après cela si les peuples s'impatientent.

Ce point n'est pas le seul où la Belgique se dégage peu à peu de l'influence française. On connaît l'incident d'Aix-la-Chapelle, où le haut-commissaire belge a fait tout tranquillement mettre à la porte les séparatistes rhénans qui s'étaient installés à l'Hôtel de Ville en amenant du dehors des bandes armées, qui faisaient plutôt figure de pillards que d'autre chose. Il n'y a rien de plus comique au monde que la stupeur qui s'est emparée des grands chefs séparatistes et de leurs discrets protecteurs de Paris. L'éditorial du «Temps» marquait un trouble ému et demandait solennellement à la Belgique si elle voulait désormais agir sans se concerter avec la France.

Bien entendu, on a immédiatement accusé l'Angleterre d'avoir fait pression à Bruxelles, mais le Foreign Office avait remis au Quai d'Orsay la même note qu'il envoyait à la Belgique pour demander des explications sur le mouvement séparatiste. M. Poincaré a juré ses grands dieux qu'il n'y était pour rien, mais le mouvement d'humour du «Temps» lui donne un démenti gênant. Il n'est pas douteux que le séparatisme rhénan ait été encouragé par les agents français, que la proclamation d'Aix-la-Chapelle ait été saluée comme un succès poincariste et que le pitoyable recul du mouvement ces derniers jours ne cause à Paris une cuisante déception.

Les témoins anglais et américains qui se trouvent dans la région rhénane rapportent que les autorités françaises d'occupation y ont prouvé leur «neutralité» en laissant entrer des bandes armées dans tout le territoire, en arrêtant les gardiens des presses à billets de banque, en laissant saisir des piles de millions par les pillards, en censurant tous les appels contre le séparatisme dans la presse locale, en expulsant les Allemands loyalistes qui se préparaient à opposer une résistance au mouvement séparatiste et même à détacher des troupes marocaines pour protéger les bandes armées pendant leurs opérations héroïques.

Pendant ce temps, on a fait sortir de prison M. Krupp von Bohlen pour conclure avec lui un petit arrangement direct sur le charbon des mines et l'on se prépare à en faire autant avec M. Stinnes.

Dimanche, devant son centième monument aux morts, M. Poincaré a foudroyé d'éloquence les riches industriels «de l'Allemagne prospère» et averti les Anglais que la France n'avait jamais promis de garantir l'unité du Reich. Tempête d'applaudissements. Edm. P.

destinée à empêcher la population des zones de souffrir de la prolongation d'un état de choses auquel elle demande de mettre fin.

## ECHOS

### Mariée treize fois!

A East-Saint-Louis (Etats-Unis) on a célébré le mariage de Mme Cora Walker Truxler Burcher Crow Whitney Barnes Porter Lilley Swanson Lilley Lilley Yates Laforgue. Elle porte ces treize noms parce qu'elle a été mariée treize fois. A son dernier mariage, trois de ses anciens maris étaient présents.

# Le procès de Lausanne

(De notre envoyé spécial)

## Le défilé des témoins

On passe ensuite à l'audition du témoin Rappoport, domicilié actuellement à Paris. Ce témoin raconte d'abord à la Cour comment une tentative d'assassinat a été opérée chez lui à Paris. Ensuite Rappoport donne au tribunal des précisions sur les partis politiques russes auxquels il a appartenu. Il fut socialiste-révolutionnaire en 1905 et devint marxiste-communiste par la suite des années. Les terroristes, dit Rappoport, livraient bataille pour l'émancipation de la Russie. Ils furent des hommes héroïques. Il faut connaître le régime tsariste pour comprendre avec quelle énergie et quelquefois avec quelle violence des hommes révolutionnaires qui sentaient la minute là de renverser à tout jamais le pouvoir autocratique et criminel du tsar russe, pour sentir et s'expliquer les cruautés qu'on reproche aux rouges aujourd'hui.

Au début, Rappoport considéra la révolution russe comme une aventure héroïque. Plus tard, il se rendit compte que ce n'était pas une simple aventure, mais une véritable révolution populaire appuyée par une formidable majorité d'ouvriers et de paysans. Rappoport indique encore au tribunal comment il est arrivé à considérer le régime bolchévique comme le seul régime capable de tenir en Russie et de sauver ce grand pays. Il se solidarise avec ce régime et cela sincèrement. Ajoutons que l'homme qui a voulu donner la mort à Rappoport a demandé à ce dernier quelque temps auparavant une somme de fr. 30,000 pour pouvoir rentrer en Russie.

M. Schopfer, qui est colonel, sent le besoin de tirer un coup de pistolet. Et crânement il demande à M. Rappoport qui parle avec une science consommée, des questions militaires, s'il a été au front pendant la guerre. M. Rappoport répond : Non, parce qu'il n'avait plus l'âge. Son fils, par contre, a servi la France.

M. Schopfer croit utile de lire et de gesticuler en entendant la réponse de M. Rappoport.

Un petit incident s'éleva entre les avocats, provoqué (naturellement) par M. Aubert. Cependant on se montre un peu plus correct... il y a progrès !

Il s'agit de bombes découvertes à Genève, (les bombes de la rue Blanche) et jetées au lac par M. Guinand, un coreligionnaire politique de M. Aubert. On parle aussi d'un attentat commis par une Russe sur un nommé Mayer, à Lucerne. Tout cela pour mettre, paraît-il, ? M. Rappoport en contradiction avec ses affirmations que les nihilistes russes n'ont commis aucun attentat sur le territoire de la Confédération, repaire de bolchévistes, pour imaginer une réflexion de la défense.

M. Rappoport ne voit pas pourquoi on rendrait responsables les partis de toutes les folies individuelles.

L'inculpé Polouine demande la parole et questionne M. Rappoport à la manière d'un avocat, mais avec plus de doigté et de politesse que MM. de la défense. Polouine paraît merveilleusement documenté et parle d'un congrès socialiste de 1905 comme s'il y avait assisté ! Sa cellule doit être assurément une bibliothèque universelle, à moins que ce soit son cerveau ? Polouine nous transporte à Bologne... et ailleurs... et toujours dans le monde révolutionnaire sur lequel on a dû lui fournir une multitude de renseignements divers et défavorables.

M. Rappoport esquisse encore un brin de théorie pour prouver qu'il n'est point en contradiction avec lui-même. Et M. Aubert rappelle (était-ce nécessaire ?) à M. Rappoport, qu'on explique tout ce que l'on veut par des théories.

Nous ne partageons pas les idées communistes ; nous enregistrons les déclarations des témoins aussi bien que possible ou le moins mal possible et sans nous prononcer sur leur valeur, que nous sommes incapable d'apprécier.

Cependant nous devons reconnaître que les dépositions contradictoires entendues constituent une nouvelle tour de Babel d'où l'on a vu sur le brouillard et les ténèbres.

Il sera intéressant de voir à l'œuvre les Maîtres chargés de faire jaillir la lumière, toute la lumière (?) de l'obscurité dans laquelle nous patageons !

M. de Muralt, avocat à Montreux

M. de Muralt s'assoit sur la chaise des témoins, avant son heure, car il est pressé !

M. Schopfer prie le témoin de parler de la famille Conradi qu'il a connue à St-Petersbourg, avant la guerre.

M. de Muralt s'exprime avec la prudence et l'assurance d'un vieux praticien et tacticien.

Après avoir fait connaître les différents membres de la famille Conradi comme de très honnêtes gens, M. de Muralt raconte ce que des amis lui ont raconté, des amis absolument dignes de foi.

Seulement, M. de Muralt, à une question de M. Dicker, ne peut pas dire si les personnes, notamment un chauffeur d'auto, qui ont raconté aux amis raconteurs sont dignes de foi.

Au sujet de la mort atroce d'un membre de la famille Conradi, M. de Muralt raconte également avec une étonnante précision de détails. Sur le sac de la légation suisse à Pétrougrade, M. de Muralt est aussi très bien renseigné, toujours par oui-dire.

Nous ne prétendons pas nier la vérité des faits racontés par le témoin qui possède ou possédait en Russie une splendide collection d'amis. Pourtant, nous avons de la peine à comprendre la crédulité excessive de M. de Muralt.

Notons en passant que M. de Muralt a habité la Russie jusqu'à l'âge de... 2 ans ! et qu'il y est retourné quelquefois pendant les premières années de guerre.

M. Dicker pose au témoin quelques questions sur les affaires de Russie. Celui-ci n'est pas suffisamment renseigné pour répondre. Il ignore donc beaucoup de choses et ne paraît pas très versé dans la matière.

Cependant, il sait que dans les prisons russes, la vie n'est pas agréable et que le chauffage manque complètement.

Grâce à M. de Muralt, nous apprenons (M. Schopfer se complait à le souligner) que les bolchévistes n'ont pas renversé le régime tsariste, mais bien le régime provisoire de Kerensky !

### Mlle Edith Conradi

Cette jeune fille, cousine du prévenu, indique de quelle manière fut arrêté, puis tué, son père.

La jeune fille explique que son père était très humain et aimé de ses ouvriers (M. Conradi père avait une fabrique de chocolat), et ne fut pas tué sur dénonciation d'un de ses ouvriers. Même pendant les grèves, la fabrique travaillait. Il ressort de la déposition du témoin que son père était un excellent homme, un philanthrope, un grand bienfaiteur, vénéré des ouvriers.

M. Schopfer émaille la déposition du témoin de remarques qui ne nous semblent pas inspirées par le meilleur esprit. Le sel de M. Schopfer est un peu gros et le ton qu'il prend en s'adressant à l'interprète, le Dr Langie, pourrait être moins militaire. (Chassez le naturel, il revient au galop) ! M. Schopfer pense qu'il plaide en posant ses questions, car il les accompagne de petits commentaires délicieux.

M. Capt interroge le témoin et nous apprenons que les bolchévistes se sont comportés comme des brutes et traitaient en véritables esclaves les ouvriers de l'usine Conradi, dont la majorité était anti-bolchévistes. Quelques ouvriers seulement étaient partisans du régime des Soviets. Ce détail permet à M. Schopfer de recommencer son exercice favori et d'émettre cette réflexion profonde : Naturellement il se glisse partout des brebis galeuses.

Mlle Conradi raconte des vols, des actes de pillages et des atrocités de soldats bolchévistes. Le témoin, sur question de M. Aubert, affirme que la population de Pétrougrade a diminué à peu près de moitié sous le régime bolchéviste. Tout le monde, à part les communistes, avait faim.

Cette jeune fille a sans doute beaucoup souffert, mais elle nous paraît bien jeune et bien inexpérimentée pour répondre avec quelque autorité aux questions de M. Aubert, et sa déposition touchant aux problèmes généraux de la vie à Pétrougrade nous semble bien fragile.

D'autre part, tout ce que les témoins racontent sur les atrocités des deux camps rouge et blanc est connu de ceux (ils sont légion) qui ont lu les journaux pendant et après la guerre, ainsi que la prolifique littérature sur la matière.

### Audience de l'après-midi

Au début de l'audience, M. Dicker prend la liberté de dire à la Cour que la partie civile n'a pas exagéré dans la question de l'assignation des

témoins. C'est pourquoi elle se permet de faire des interrogatoires approfondis qui peuvent paraître un peu longs. La partie civile n'a fait assigner que 7 témoins, tandis que la défense (usant ou abusant de son droit) en a fait convoquer 80, sauf erreur. (Ah ! de beaux jours nous sont encore réservés !)

### M. Ch. Smith, ingénieur américain

Le témoin fut nommé officiellement comme ingénieur américain pour les chemins de fer en Sibérie, sous le gouvernement du tsar en 1916.

M. Dicker demande au témoin si la Sibérie n'était pas un lieu où l'on envoyait les détenus politiques et les prisonniers. Le témoin ne sait pas. M. Dicker prie ensuite le témoin de dire ce qu'il sait du général Semenov qui commandait en Sibérie.

Si on l'autorise, le témoin dira beaucoup de choses sur le compte du général. — Dites peu, mais bien, reprend M. Dicker.

Le général Semenov, de l'armée blanche, a donné l'ordre de tuer 1600 hommes prisonniers. Pourquoi ? Le témoin l'ignore. Les généraux des armées blanches se sont comportés en véritables brutes. On a fait fusiller le représentant de la Croix-Rouge suédoise. Pourquoi ? Le témoin l'ignore. Le gouvernement américain est intervenu pour faire cesser les arbitraires exécutions, les pillages, les destructions de coopératives, etc.

Les armées blanches arrêtaient les trains pour les piller. Les généraux blancs préféraient vendre les wagons de la nation russe à l'étranger plutôt que de les utiliser. Voilà pourquoi les chemins de fer russes manquaient de matériel roulant. Ces généraux sont représentés par le témoin comme de simples trafiquants.

Le témoin peut affirmer qu'en général les chefs blancs étaient de simples bandits qui ne travaillaient que pour remplir leurs poches, sans jamais se soucier des intérêts supérieurs du peuple russe. Il les a vus à l'œuvre pendant deux ans en Sibérie. Notons encore que M. Smith a passé près de cinq ans en Russie.

M. Tschlenow s'adresse au témoin pour avoir des renseignements sur le général Koltchak, chef des armées blanches. M. Smith n'est pas renseigné sur ce grand chef... de brigands ! En tous cas, il peut certifier que le gouvernement des armées blanches ne ressemblait en rien à un gouvernement démocratique ! et que les paysans n'avaient sous la botte blanche aucun droit quelconque. Ce régime blanc était un régime de pillage et la propriété privée n'était absolument pas respectée. (Nous pouvons constater par les diverses dépositions que Blancs et Rouges, c'est bennet blanc et blanc bonnet pour ne pas faire de comparaison.)

Au sujet du domicile exact du témoin, M. Aubert émet quelques observations qui pour l'avocat genevois ont une grande valeur.

(Lire la suite en Dernière Heure).

## CANTON DE NEUCHÂTEL

PESEUX. — Nous rappelons aux camarades membres de la F. O. M. H. qui sont en retard dans le paiement des cotisations, de se mettre à jour. Ceux qui cet avis intéressé peuvent régler leur compte soit auprès du caissier, Alfred Ramseier, Corcelles, soit auprès du président, E. Comte, Chapelle 7.

— Assemblées de Comité les 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> samedis de chaque mois. Amendable.

### NEUCHÂTEL

Budget de 1924. — Le projet du Conseil communal prévoit fr. 6,463,866.16 de dépenses, fr. 5,575,533.— de recettes, soit fr. 888,333.16 de déficit.

Réduction des traitements. — Ils seront diminués de 7 1/2 % comme au cantonal, ce qui produit une économie de fr. 200,000 déjà prévue au budget ; les ouvriers seront diminués de fr. 1.50 par jour.

Mises à la retraite. — Il est proposé une retraite de fr. 1,530 à M. J. Savoie, ancien préposé aux inhumations ; de fr. 1,687.50 à M. J. Portmann, contremaître aux Travaux publics ; de fr. 4.20 par jour ouvrable à MM. H. Dubois et L. Devenogés et de fr. 3.90 à M. J. Clottu, tous trois aux Travaux publics.

Augmentation de l'impôt. — L'impôt sur les ressources ne sera pas changé pour les classes inférieures ; il est prévu une augmentation très légère sur les ressources de 3,000 à 7,000 fr., de fr. 25 sur fr. 8,000, de fr. 49 sur fr. 10,000 et de fr. 129 sur fr. 20,000.

Pour les fortunes, pas de changement sauf l'induction de l'impôt de 2 % sur les loyers.

PERSONNEL COMMUNAL. — Assemblée extraordinaire vendredi 9 novembre, à 8 heures, à la Brasserie du Monument, premier étage. Ordre du jour très important. 5655

## LE LOCLE

Concert. — Pour rappel le concert donné vendredi soir, au Temple français, par l'Union Instrumentale, la Chorale et la Sociale, avec le concours de Mlle Alice Pfister, cantatrice. Pour rappel également, que l'entrée est constituée par l'achat d'un billet de la loterie de « Secours et Travail », donc autant dire gratuite pour ceux qui auront la chance de voir leur numéro sortir au tirage.

Le public s'empresse d'aider encore une fois « Secours et Travail » dans l'œuvre d'entraide qu'il a entreprise pendant la crise. (Voir aux annonces.)

## LA CHAUX-DE-FONDS

### UN RECORD

Il s'agit de celui que viennent d'établir les Coopératives Réunies en se classant au tout premier rang des villes suisses pour le prix des denrées. Certes, les Coopés nous avaient habitués à l'une des premières places et, situées comme elles le sont, à 1000 mètres d'altitude, c'était déjà un record que d'arriver au deuxième rang ; mais cette fois-ci, c'est le premier rang qu'elles occupent. Elles passent devant toutes les villes suisses, petites et grandes, dont la situation géographique est beaucoup meilleure.

C'est, me semble-t-il, un résultat à souligner, puisque, d'autre part, nous sommes très exigeants à l'égard de notre œuvre collective et que nous ne lui ménageons pas les critiques. Signalons également ses succès, c'est justice ; et surtout soyons-lui fidèles. Jean Prolo.

## Communiqués

Scala-Apollo. — Dernier soir du programme. Deux personnes payent une place dans les deux établissements.

Un beau concert. — C'est celui que donnera ce soir, à la Brasserie de la Grande-Fontaine, le Trio Zagni-Coen-Bitelli, dont la virtuosité a conquis les vrais amateurs de bonne musique. Le programme de ce soir, exclusivement composé de musique italienne, promet aux auditeurs les meilleures jouissances artistiques, tant par le choix des œuvres que par l'interprétation impeccable qui en sera donnée. — Que personne ne manque cette occasion exceptionnelle.

## Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — Chorale l'Avenir. — Répétition générale ce soir, au Cercle. Appel à 8 heures moins 5.

— Gymnastique ouvrière. — Ce soir, jeudi, à 8 heures, assemblée générale, au Cercle ouvrier.

NEUCHÂTEL. — Maison du Peuple. — Séance de comité renvoyée à la semaine prochaine.

— Parti socialiste. — Séance de comité, samedi 10 novembre, à 20 heures, Maison du Peuple. Par devoir.

— Vente de la Maison du Peuple. — Les dames et demoiselles sont convoquées pour ce soir, à 8 heures, à la Maison du Peuple.

ST-JIMIER. — Fanfare ouvrière. — Répétition générale demain soir vendredi 9 octobre, au local, à 8 heures précises. Présence indispensable (pour concert).

## Les changes du jour

(Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.)

	Demande	Offre
PARIS	32.— (32.25)	32.35 (32.60)
ALLEMAGNE.	— (—)	— (—)
	(le milliard de marks)	
LONDRES	25.08 (25.07)	25.13 (25.13)
ITALIE	24.80 (24.95)	25.10 (25.20)
BELGIQUE	27.55 (27.70)	28.05 (28.25)
VIENNE	77.— (77.—)	81.— (81.—)
	(le million de couronnes)	
PRAGUE	16.30 (16.30)	16.60 (16.70)
HOLLANDE	217.30 (217.40)	218.— (218.20)
MADRID	74.40 (74.40)	75.— (75.20)

# SCALA APOLLO

Dernier soir du programme

## 2 personnes paient 1 place

Dans les deux établissements

**LE LOCLE**

**Casino-Théâtre**

Lundi 12 Novembre 1923

**L'AVARE**

de MOLIÈRE

**Tournées BARET**

sous les auspices des Amis du Théâtre

PRIX DES PLACES : Fr. 5.50, 4.40, 3.30 et 2.20 (taxe communale comprise). — Location ouverte chez M. Quartier, pour les galeries et chez M. Gauthier, pour les parterres. 5653

**Temple Français**

**LE LOCLE**

Dimanche et lundi 11 et 12 novembre à 20 heures

**SÉANCES**

cinématographiques

AU PROGRAMME :

**Un charmeur**

**Le roman de Daisy**

Toutes les places à 40 cent. Prière de prendre les billets à l'avance au Magasin Gauthier, pour faciliter l'entrée. 5658

**Chambre et pension**

ensemble ou séparément, sont demandées par jeune dame. — Offres écrites sous chiffre 5616, au bur. de La Sentinelle. 5646

2 potagers sont à vendre, un à gaz, 2 feux, avec table, et un potager neuchâtelois n° 11, avec accessoires, en parfait état. — S'adresser Paix 79, 1<sup>er</sup> étage à droite. 5645

**Commissionnaire.** Jeune garçon de 13 à 15 ans est demandé pour faire les commissions entre les heures d'école. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 5668

**A vendre** une baraque et un clapier. Bon marché. — S'adresser Nord 74, chez M. F. Viret. 5398

# Madame BRUSA

1<sup>er</sup> étage HAUTE COUTURE DENIS

1<sup>er</sup> étage Léopold-Robert 58

les DERNIÈRES NOUVEAUTÉS PARISIENNES

## Robes - Costumes - Manteaux

Grand choix dans tous les prix

**Fourrures**

Entrée libre

**Manteaux**

beau tissu d'hiver très chaud, haute nouveauté comme forme, fr. 20.90

**Manteaux**

mouflon et velours de laine, belle qualité, toutes teintes, forme très chic, garnis cabochons, fr. 49.—

**Vareuses** 5198

mouflon et velours de laine, belle qualité, teintes d'automne, fr. 29.—

**Mme Marguerite WEILL**

Rue Léop.-Robert 26 2<sup>me</sup> étage

**Etat civil de La Sagne**

Octobre 1923

**Naissance.** — 24. Vuille, Edouard-Henri, fils de Edouard-Henri, horloger, Neuchâtelois.

**Décès.** — 29. Schlueger, Lina, âgée de 60 ans 7 mois, lingère, Bernoise et Neuchâteloise.

**Cinéma de la Paix, St-Imier**  
 Téléphone 138 5654  
 Jeudi à 8 heures  
**Programme de gala**

**Les Aventures du Dr Garden**  
 Poignant drame détective  
 Grand succès Grand succès

**La Chaîne Perdue**  
 Comédie dramatique

**En supplément**  
**UN FIER GUEUX**  
 Merveilleux drame d'aventures, 5 actes

Sous peu: **JUDEX**. — Les exploits de Diabolos.  
 Le Juge d'instruction.

Sautoirs, Bracelets  
 Broches, Médallions  
 Boucles d'oreilles  
 Souvenirs pieux  
 Chaines de montres  
 Boutons de manchettes  
 Epingles de cravates  
 Bagues pour dames et messieurs, voilà ce que nous pouvons faire avec vos cheveux tombés, mesdames!

**Atelier spécial pour le postiche** 5660  
**Ferruques de poupées en cheveux naturels**, très chic  
**Photographie sur email**  
 pour broches, breloques, médaillons, etc., noir ou couleurs.

**St-Imier** Parfumerie et Salon de Coiffure **BIHLER**  
 Place du Marché  
 Prix et travail ne craignant aucune concurrence. Venez voir les catalogues.

**Enchères publiques**  
**d'un immeuble**  
 (Vente définitive)

Le **lundi 12 novembre 1923**, dès 11 heures, dans la salle d'audiences des Prud'hommes, Hôtel Judiciaire, rue Léopold-Robert 3, à La Chaux-de-Fonds, l'Office soussigné procédera, par voie d'enchères publiques, à la vente de l'immeuble ci-après désigné, appartenant à DUBOIS-LAROCHE Charles-Ernest, précédemment à La Chaux-de-Fonds, actuellement à Renens (Vaud), savoir:

**CADASTRE DE LA CHAUX-DE-FONDS**  
 Article 5818. Rue Sophie-Mairot, bâtiments, dépendances et jardin de 1117 m<sup>2</sup> (bâtiment en partie à l'usage d'atelier, comprenant accessoires immobiliers).

Estimation: selon expert, fr. 90,000.—  
 cadastrale, » 100,000.—  
 Assurance, » 90,700.—

Pour les servitudes et les conditions de vente, ainsi que pour visiter l'immeuble, s'adresser à l'Office soussigné.

OFFICE DES POURSUITES:  
 Le Préposé,  
 A. CHOPARD.

**Madame PAUMIER**  
 Nord 25 La Chaux-de-Fonds Nord 25

**Grand choix de**  
**MANTEAUX, ROBES, COSTUMES**  
 p<sup>r</sup> dames, jeunes filles et enfants  
 à des prix excessivement bon marché

**ENTRÉE LIBRE** 5648 **ENTRÉE LIBRE**

**Succursale de la Cidrerie de Morat**  
 r. de la Serre 79 LA CHAUX-DE-FONDS Téléphone 13.85

**CIDRE DOUX**  
 40 cent. le l. au détail  
 de 50 à 130 litres, à fr. 0.31 le litre  
 „ 130 à 500 „ „ 0.30 „

Belles pommes et poires à dessert  
 Prix très avantageux 5642

Belles noix à fr. 1.— le kg.  
 Eau-de-vie garantie naturelle

**Quel ouvrier allant dîner au Locle, se chargerait d'un paquet chaque jour?**  
 S'adresser au bureau de « La Sentinelle ».

Pour! tout ce qui concerne la 5598  
**FOURRURE**  
 L'HERMINE  
 Adressez-vous à  
 Seule spécialité de la région

Léopold-Robert 28  
 2<sup>me</sup> étage

**Grande Quinzaine des Tissus**

**AU PRINTEMPS**

Lainages, Tissus pour Robes et Manteaux,  
 Soieries, Velours, Doublures, Nouveautés.

Fourrures au Mètre

Voyez les Etalages.  
 Mettler, imprimeurs

DEMANDEZ PRIX,  
 ÉCHANTILLONS,  
 RENSEIGNEMENTS.

Une jeune fille est demandée pour une partie d'horlogerie. — S'adresser rue Numa-Droz 173, au plain-pied. 5622

A vendre un bois de lit bois dur avec sommier. Bas prix. — S'adresser rue Jardinière 104, 4<sup>me</sup> ét. à gauche. 5593

Régleuse. On demande de suite une bonne assujettie. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 5566

**MAISON**  
 Anciens Magasins

**MODERNE**  
 AU PROGRÈS

**La Chaux-de-Fonds**

La plus grande maison de **Vêtements** de la région



**Pardessus p<sup>r</sup> hommes**  
 Manches raglan  
 49.— 55.— 65.—  
 Qualité supérieure  
 75.— 85.— 95.—  
 Chemiserie

**Pardessus p<sup>r</sup> enfants**  
 Nuances nouvelles  
 3 ans à 6 ans  
 32.— 35.— 39.— 45.—  
 7 ans à 10 ans  
 35.— 38.— 42.— 49.—  
 Bonneterie 5644

**Enchères publiques**  
 A LA HALLE

Le **vendredi 9 novembre 1923**, dès 14 h., il sera vendu par voie d'enchères publiques:

Un grand coffre garde-robe, un pupitre, une lampe électrique, quinquets, un divan, une table à ouvrage, tables, un canapé moquette, cadres, une étagère, une vitrine avec 6 oiseaux et 1 œureuil enpailés, une table de bureau, un bahut (coin de chambre), une selle, Chocolat, cigares, cachou, pastilles à la menthe.

Une petite scie circulaire, un moteur 1 1/2 HP, marque Allioth & Cie, une grande meule à main, un lot de 108 ébauches 8" rectangulaires nickel, une machine à numéroter, une machine à cerner, une machine à serrer, une filière, trois meules d'émeri, tendeurs, renvois, un lapidaire, une machine à percer, une taraudeuse, deux layettes, une enclume, une forge, une meule à aiguiser, un établi, etc.

Une caisse pour développer les photographies en plein jour, un pied pour appareil photographique.

Vente au comptant, suivant la L. P.

OFFICE DES POURSUITES:  
 Le Préposé,  
 A. CHOPARD.  
 5651

**Occasion** A vendre vélo course «Balmer», en bon état, freins sur jante avant et arrière, complètement équipé, avec éclairage «Lucifer», 2 sa-coches et 3 boyaux de rechange. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 5643

**Robes de velours**  
 très belle qualité  
 façon chic, garnies broderie

**Fr. 39.—**

Madame 5647  
**Marguerite Weill**  
 Léop.-Robert 26 (2<sup>me</sup> étage)  
 TÉLÉPHONE 11.75

**MOUFLON**  
 pour vos manteaux

Coloris mode, 1250  
 135 cm. de largeur, le mètre, chez 5618

**M. Friolet-Jeannet**  
 Le Locle

**Temple français, Le Locle**  
 Portes: 19 1/2 h. **Vendredi 9 novembre** Concert: 20 h.

**Grand Concert populaire**  
 donné par  
 La Sociale, L'Union instrumentale, La Chorale,  
 M<sup>lle</sup> Pfister, professeur de chant,  
 accompagnée de M. Kehry, organiste, 5583  
 en faveur de  
 „Secours et Travail“

Les programmes servant de cartes d'entrée sont en vente aux magasins H. Quartier-Haldimann et J. Gauthier. P10942Lc

Prix des places: Fr. 1.—, y compris un billet de loterie de «Secours et Travail» de cette valeur et délivré avec chaque programme.

**CE SOIR**  
 8 NOVEMBRE

**CONCERT**  
**TOUS les JOURS**  
**Grande Fontaine**

**AU PROGRAMME:** 5611  
**MUSIQUE ITALIENNE**

**Toile souveraine**  
 véritable 5587  
**Julie Girardot**  
**Droguerie du Parc**

**Etat civil de Neuchâtel**  
 Naissances. — 2. Henry-Edouard, à Paul-François Quartier-la-Tente, fondé de pouv., et à Madeleine-Susanne-Adoline Ganguillet. — Georges-Henri, à Henri-Jacques Ammann, boucher, et à Lina-Rosa-Sophie Urfer. — 3. Yolande-Lucie, à Alessandro Martinetti, mineur, et à Maria-Luigia Martina.

Décès. — 31 oct. Marie-Elisa née Monnier, veuve de Ferdinand-Henri Schorpp, à St-Blaise, née le 3 avril 1851. — 1<sup>er</sup> nov. Angèle-Lucie Graser, tailleur, née le 6 février 1892. — Sophie-Fanny née Bolle, veuve de François Schick, née le 16 juillet 1852.

**Etat civil du Locle**  
 du 7 novembre 1923

**Mariage.** — Stocker, Johann, commis de banque, Schwytz, à Zurich, et Dubois, Marguerite-Alice, Neuchâtoise, domiciliée au Locle.

**Décès.** — Brandt, Eugène, ex-boîtier, âgé de 63 ans 3 mois, Neuchâtois.

**Etat civil de La Chaux-de-Fonds**

**Naissance.** — Monard, Jean-Jacques-Edouard, fils de Edouard, mécanicien, et de Laure-Lucie née Virchaux, Neuchâtois.

**Décès.** — 5232. Vernier, Gustave-Henri, époux de Francine-Estelle née Boucard, né le 15 mai 1872, Bernois.

**Inhumation**  
 Vendredi 9 nov. 1923, à 13 1/2 h. M. Vernier, Gustave, 51 ans et 5 1/2 mois, rue du Doubs 61. Sans suite.

## Une campagne d'hiver ?

### M. Poincaré se prépare-t-il à faire occuper la Bavière ?

PARIS, 8. — Le « Quotidien », républicain, écrit : « Des rumeurs, qui ne semblent pas invraisemblables, circulaient hier dans les milieux politiques relativement à des préparatifs pour l'occupation éventuelle de la Bavière par les troupes françaises. »

Nous donnons l'information sous toutes réserves. »

### 55,000 soldats restent dans la Ruhr

DUSSELDORF, 8. — Havas. — M. Maginot s'est rendu dans la Ruhr pour examiner les conditions de couchage des nouvelles recrues envoyées à l'armée d'occupation et qui arriveront dans les 15 jours à Dusseldorf. Elles accompliront une période d'instruction avant d'être envoyées plus avant. Les effectifs des troupes de la Ruhr s'élèvent à environ 55,000 hommes et ne seront provisoirement pas diminués.

### Le banditisme à New-York

NEW-YORK, 8. — Hier, dans une des allées les plus fréquentées et les plus animées de Broadway, trois individus ont pénétré chez un bijoutier, sous prétexte de lui offrir des bagues d'un nouveau modèle et, revolver au poing, ils ont obligé le bijoutier et son employé à se réfugier dans l'arrière-boutique. Après quoi ils ont fait main basse sur 75,000 dollars de bijoux, puis ont disparu. — Havas.

### Les crimes du Bicot

PARIS, 8. — Havas. — Mercredi après-midi, un Algérien a tué à coups de couteau une épicière qui refusait ses avances. Il a tué également une voisine et a grièvement blessé deux femmes inconnues. Menacé par le forcené, un agent cycliste a tiré deux coups de revolver sur l'Algérien, qui a été transporté à l'hôpital dans un état grave.

### M. Scheurer parle en patois... mais on le comprend très bien !

Il veut de l'argent pour engraisser le militarisme suisse. Pauvres gens, préparez vos portemonnaie. L'armée ne connaît pas les économies

BALE, 8. — La série des cours d'instruction civique a commencé à Bâle mercredi par un discours de M. Scheurer, président de la Confédération. Le chef du département militaire fédéral a parlé de « Notre pays et son armée ». L'orateur, dans son discours, a fait allusion à la grande insécurité qui règne aux frontières de notre pays et aux doutes qui existent en Suisse sur le mode et la nécessité de la défense nationale. S'exprimant en patois bernois, M. Scheurer a montré l'utilité de notre armée en période de paix, qui sert de base à une politique sûre et se présente au peuple comme l'expression de la sécurité du pays. Il a parlé ensuite de la nécessité de l'armée en temps de guerre. Il a rappelé la mobilisation rapide au moment de la déclaration de la guerre, ce qui a relevé la confiance du peuple et des pays voisins dans la préparation de la Suisse à la guerre. Pour se tenir à la hauteur de celle des autres pays, notre armée a besoin d'argent et d'idéal ; d'argent pour l'achat de matériel de guerre moderne dans la mesure compatible avec la situation de la Suisse et pour l'instruction et l'équipement de nos soldats ; d'idéal dans notre administration et notre haut commandement et nos soldats. Elle a aussi besoin du vrai idéal du peuple.

### Drame du revolver

A Etampes, près Yverdon, en manipulant dans la chambre des domestiques du château, un revolver qu'il ne croyait pas chargé, le domestique de campagne Guex, 24 ans, a tué un autre domestique du nom d'Allègre, 24 ans. Affolé, Guex s'est enfui, en disant qu'il allait se tuer. On ne l'a pas retrouvé.

### LA QUESTION DES ZONES

On mande de Genève que le préfet de la Haute-Savoie vient de prendre un arrêté portant création de nouveaux bureaux de douane à la frontière et désignant des routes et des chemins devenant voies légales pour le transport des marchandises destinées à l'importation et à l'exportation.

MM. les conseillers fédéraux Motta et Schulthess, ont eu ce matin jeudi, une conférence avec des représentants du gouvernement genevois et de la Chambre du Commerce de Genève, sur des questions économiques en relation avec la question des zones.

### Cinq jeunes filles noyées

On mande de Bellinzzone : Cinq jeunes filles, âgées de 13 à 21 ans, toutes de nationalité italienne, qui se trouvaient à bord d'une barque, ont fait naufrage sur le lac Majeur, non loin de Luino, et se sont noyées.

### UN ACCIDENT A MONTMIRAIL

Hier soir, à 20 h. et quart, un camion de la Brasserie Muller, tenant la gauche de la route, est entré en collision avec l'attelage de M. Jacot, d'Anet. Le cheval et un chien ont été tués. Le char est complètement fracassé, tandis que M. Jacot a été blessé au visage.

Les débris du char, ainsi que les deux roues de devant du camion, gisent dans le fossé, au bord de la route.

Après avoir reçu des soins chez M. Fischer, jardinier, M. Jacot a été reconduit chez lui. Le chauffeur est indemne. Afin d'assurer la sécurité de la route, les chauffeurs feraient bien de toujours tenir la droite.

### A NOS COLLABORATEURS

En raison de l'actualité, très chargée, cette semaine, nous avons dû renvoyer la parution de plusieurs chroniques régionales.

# DERNIÈRE HEURE

## AU PROCÈS CONRADI

### La journée des fascistes vaudois

#### Le défilé des témoins

M. J. Klutchnikoff

M<sup>e</sup> Tschlenow questionne. Ce témoin est professeur de droit international à l'Université de Moscou. Il l'était déjà sous l'ancien régime. Il fut ministre ou gérant des affaires étrangères dans un gouvernement antibolchéviste, c'est-à-dire blanc... ou gris... selon M<sup>e</sup> Schopfer.

Le témoin, comme journaliste bourgeois, a rédigé des appels au soulèvement contre les bolchévistes. A ces contre-révolutionnaires, à ces adversaires antibolchévistes, les Soviets n'ont appliqué que le châtimement moral, dit le témoin, c'est-à-dire qu'ils ont averti simplement ces adversaires de cesser leur propagande nuisible et ne les ont nullement fusillés. Ce n'est qu'après le soulèvement des Tchèques que le gouvernement des Soviets a pratiqué la terreur, pour se défendre contre les dangers de cette importante révolte.

M<sup>e</sup> Tschlenow voudrait savoir quelle différence il y a entre les deux terreurs. Le témoin ne peut parler de ces deux terreurs que d'après renseignements reçus des deux côtés... C'est donc d'après des récits que le témoin juge de ces deux terreurs, un peu comme M<sup>e</sup> de Murat, avec cette légère différence que M. Klutchnikoff est Russe et fut ministre d'un gouvernement blanc. Il juge la terreur blanche plus atroce que la rouge et il fournit des explications à ce sujet.

M. Klutchnikoff donne de précieux renseignements sur le monde des émigrés russes qu'il connaît bien. Il parle de leurs méthodes spéciales de propagande et d'information et précise les espérances de ces monarchistes qui ne peuvent pas comprendre (naturellement !) que le régime des Soviets puisse durer.

Le témoin est démocrate modéré. Comme tel et comme ancien ministre de Koltchak, il proteste contre l'attentat de Worowsky.

Des attentats de ce genre sont inadmissibles et nuisibles. Ce n'est pas par de tels moyens qu'on relèvera la Russie. Cet attentat ne peut être que l'acte d'un individu qui ne connaît pas la situation actuelle en Russie, l'acte d'un déséquilibré dont le patriotisme est bien singulier.

Le témoin déclare encore qu'il n'y a pas eu de représailles à cause de l'assassinat de Worowsky. Selon ses propres observations, le témoin peut affirmer catégoriquement que le régime actuel en Russie est des plus stables et ne repose pas seulement sur la puissance des baïonnettes. Les forces principales de toute la population collaborent au maintien du régime bolchéviste et travaillent de tout cœur au relèvement du pays avec les Soviets.

Le témoin a même constaté qu'avec une vitesse tout à fait remarquable, la vie normale reprend en Russie. Les Soviets en sont maintenant à la période de reconstruction.

Ces déclarations nous paraissent surprenantes à nous qui lisons tout le contraire dans les journaux... Il est vrai que sur ces questions, toutes les voix ont claironné. N'ayant rien vu et nous trouvant assez éloigné du paradis bolchéviste, nous ne pouvons guère nous former une opinion exacte.

M<sup>e</sup> Dicker demande au témoin des renseignements sur M. le chef de la Croix-Rouge russe (ancienne Croix-Rouge) Lodigensky qu'il a eu l'occasion de rencontrer à Paris. Le témoin, qui était à la tête de cette organisation de la Croix-Rouge russe s'étonne avec M<sup>e</sup> Dicker que M. Lodigensky ait fait venir à Genève, comme secrétaire, un officier blanc, de Gallipoli, chargé du service de contre-espionnage.

M. Lodigensky serait connu comme monarchiste convaincu.

Le témoin, professeur distingué, détruit cette légende qui veut que la Russie actuelle n'ait pas d'école. Il va même jusqu'à dire que c'est un véritable plaisir que d'enseigner dans les universités russes aujourd'hui. Ces universités débordent d'étudiants de toute condition ; elles sont largement ouvertes aux couches populaires, qui ont véritablement faim d'instruction.

Les écoles primaires rendent aussi de très grands services au peuple russe, qui n'a plus le terrible avantage d'être composé exclusivement d'illettrés.

Notons qu'à ce sujet le témoin se déclare incompetent et ne donne que de simples impressions.

M. le procureur Capt s'intéresse infiniment au régime économique de la Russie et il demande au témoin si ce régime est intégralement communiste.

Il paraît, d'après le témoin, qu'il est communiste, mais avec certaines concessions. La terre appartient-elle aux paysans ? Non, à l'Etat répond le professeur ; les paysans n'en ont que la jouissance. (Nous pensons que cette possession de la terre par l'Etat russe est une pure fiction).

Le témoin rejette la responsabilité de la révolution sur la bourgeoisie, si nous avons bien compris. Cette attaque de la bourgeoisie soulève une rumeur dans la salle.

M<sup>e</sup> Aubert, qui semble avoir la compréhension difficile, pose des questions dont plusieurs auraient pu être évitées avec un peu plus d'attention.

M<sup>e</sup> Aubert paraît insinuer qu'il y aurait alliance, bloc, entre bolchévistes et Allemands.

M<sup>e</sup> Aubert est heureux mais étonné de savoir que le témoin, ancien ministre de Koltchak, n'a eu connaissance de la terreur blanche que lors de son séjour à Paris. M<sup>e</sup> Aubert fait encore dire au témoin qu'il n'y a pas encore en Russie de liberté politique. (C'est sans doute pour cette raison que les bolchévistes envoient les socialistes russes crever dans de sombres prisons.)

Le témoin annonce qu'il ne comprend pas que les socialistes ne soient pas communistes. (Voilà une opinion bizarre pour un témoin qui n'est ni bolchéviste, ni socialiste, mais patriote.)

Que reprochez-vous au régime bolchéviste ? demande M<sup>e</sup> Aubert. — Ah ! c'est assez difficile à dire, répond le témoin, aux rires de l'assistance. Finalement, le professeur Klutchnikoff s'anime, s'échauffe et justifie magnifiquement l'idéal communiste. Son allocution, fort claire, démontrerait que le communisme est le régime de l'avenir, le seul régime capable de sauver le monde du chaos infect où l'a jeté le capitalisme. Tous les chefs blancs seraient d'immondes fripouilles qui se haïssent les uns les autres et travailleraient dans leur propre intérêt, c'est ce qui a dégouté le témoin du régime blanc. Le témoin ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'être communiste pour collaborer en Russie avec les bolchévistes.

M<sup>e</sup> Schopfer, avec un petit ton doucereusement poli, questionne à son tour le professeur qui fut attaché à la délégation bolchéviste à Gènes, comme expert juriste. Puis il lit une déclaration antibolchéviste signée en 1919 par le témoin et veut simplement faire reconnaître au témoin qu'il était à ce moment antibolchéviste. Le témoin le reconnaît très volontiers, et en souriant d'un sourire qui est tout un poème, poème de l'évolution ou serait exprimé en beaux alexandrins sonores ce truisme vieux comme le monde : « Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'idées ! »

#### M. Glardon, pharmacien

M. Glardon était président de la Ligue nationale. C'est à ce titre qu'il est intervenu auprès de la délégation russe pour la prier de déguerpir au plus tôt, pensant ainsi agir beaucoup mieux que le Conseil fédéral qui tergiversait. M. Glardon et ses amis se considèrent comme la Raison même. Il faut évidemment être doué de beaucoup de naïveté ou de beaucoup de prétention pour se permettre de se placer au-dessus du Conseil fédéral et d'agir, en son lieu et place, sans son autorisation. Il paraît, selon le témoin, qu'en Suisse un groupe de citoyens patriotes peut prendre des initiatives populaires !

M. Glardon « n'a jamais eu l'honneur de connaître Conradi ». Il fut scandalisé de voir Ahrens lui parler sans enlever la pipe de la bouche.

M<sup>e</sup> Dicker pose une quantité de questions nettes et précises au témoin qui refuse de répondre. Nous pensons que le témoin a usé d'une splendide prudence, car il eût été, sans doute, très embarrassé pour répondre en évitant de tomber trop avant dans le ridicule.

Le témoin affirme qu'il a quitté la présidence de la Ligue nationale suisse pour raison de vieillesse, bien qu'il ait été traité par M. Worowsky de « jeune voyou », appellation qui l'honore !

M<sup>e</sup> Schopfer intervient pour nous annoncer que M. Glardon fut correct dans son intervention et ne s'est pas conduit comme les fascistes. M<sup>e</sup> Schopfer se vante même de trouver les méthodes fascistes des plus plaisantes... (elles conviennent à sa mentalité de colonel d'un genre spécial).

M. le procureur rafraîchit la mémoire au témoin à propos d'une notification du Département de Justice et Police du canton de Vaud à l'adresse de la Ligue nationale et qui n'était pas précisément élogieuse pour ces messieurs.

M<sup>e</sup> Schopfer s'oublie un instant et déclame un tirade pour banquet de tir fédéral ou pour soiréechoucroute. La salle éclate en applaudissements que M. le président réprime comme il convient.

Nous supposons que M<sup>e</sup> Schopfer nous a servi un des échantillons d'éloquence de sa future plaidoirie. Cela sera gai et nous serons les derniers à le regretter. Au reste, M<sup>e</sup> Schopfer n'est pas Suisse pour des prunes et il connaît bien la mentalité vaudoise. Son procédé doit être le bon... pour des gogos... s'entend.

M<sup>e</sup> Dicker intervient encore et les jeunes avocats du barreau manifestent à leur manière, ce qui permet à M<sup>e</sup> Dicker de leur adresser une petite observation sur les convenances.

Un petit échange de gentillesses ! a de nouveau lieu entre M<sup>e</sup> Schopfer et M<sup>e</sup> Dicker. Décidément, ces jurés avaient bien raison qui disaient l'autre jour, à la sortie de l'audience : « Ce qu'ils sont rigolo ces avocats quand ils se tombent dessus ! » Nous ajouterons que M<sup>e</sup> Schopfer a le monopole pour créer les situations comiques.

Il en créera du reste avec bonne humeur quelques fois encore, et ce sera charmant.

#### M. le Dr A.-C. Matli, avocat à Coire

Ce témoin donne les meilleurs renseignements sur la famille Conradi, dont il serait parent éloigné.

Il déclare aussi que le père de Conradi aurait été tué par erreur, selon l'aveu même de bolchévistes.

Et M<sup>e</sup> Schopfer prend la peine de se lever pour assurer à M. le président (qui n'est pourtant plus un enfant) que des erreurs semblables se commettent souvent. (Pendant la guerre, les Alliés en ont commis plus d'une et personne ne l'ignore.)

#### M. Hans Willimann, maître d'hôtel à l'Hôtel Cecil

Cette déposition n'obtient pas l'approbation de la défense, notamment de Conradi, qui demande la parole pour dire d'un ton méprisant que le maître d'hôtel s'est avancé prudemment pour recevoir le revolver meurtrier, qu'il lui tendait... généreusement !

M<sup>e</sup> Schopfer, avec un sourire qui voudrait être hautain, estime que le témoin a été bien prudent, pour n'accourir qu'au sixième coup de feu.

M<sup>e</sup> Schopfer, qui semble blâmer cette prudence excessive, a-t-il l'audacieuse prétention de lais-

ser croire qu'il aurait agi autrement, et se serait héroïquement et témérairement précipité dans la salle où gisaient les victimes, au péril de sa précieuse vie ? Nous ne pensons pas. Seul un insensé est capable de s'introduire sans armes dans un local où se trouve un individu inconnu qui vient de commettre un triple attentat.

Après l'audition de ce témoin, M. le président estime que chacun en a eu pour son argent et lève la séance.

Un profond soupir de soulagement et de remerciement s'échappe de la table des journalistes. Il est 5 h. 40.

#### Audience de ce matin

L'audience est reprise à neuf heures, ce matin. La figure de la salle ne diffère pas de celle des jours précédents. L'assassin Conradi est plutôt pâle. Polounine conserve son aspect d'officier prussien. M<sup>e</sup> Sidney Schopfer met de l'eau dans son vin. Il cherche à racheter la très mauvaise impression qu'il a produite durant les deux premiers jours d'audience. La poigne de M. le président Fonjallaz est certainement pour beaucoup dans cette nouvelle attitude de M<sup>e</sup> Schopfer, qui a été critiqué jusque dans des organes étrangers aussi considérables que le « Temps » de Paris.

M<sup>e</sup> Schopfer s'est laissé aller jusqu'à se faire dire par le président de la cour criminelle qu'il déshonorait par son attitude le barreau vaudois. Les avocats de la partie civile conservent leur calme habituel, malgré les insultes grossières de la veille. Le public de la salle a un peu trop oublié que la ville de Lausanne ne subsiste pas seulement par les Vaudois, mais aussi et dans une très grande part, grâce aux étrangers, qui viennent de tous pays sur les rives du Léman. Le fanatisme prouve toujours un manque de culture, mais il faut s'empêcher de dire que le public de la salle semble avoir été choisi en grande partie par des buts désirés de la défense des deux criminels.

On n'y trouve pas le vrai peuple vaudois. L'audience de ce matin pourrait être appelée « La journée des fascistes vaudois ». On continue à entendre le témoin Glardon, pharmacien. On le surnomme à plaisir dans les coulisses du tribunal : « le Trotzki de droite ! » C'est trop d'honneur. Son cas est plutôt médical. Il rappelle un peu ce pharmacien de La Chaux-de-Fonds, qui a affiché dans ses vitrines les photos de Conradi et de Palounine en écrivant au-dessous : « Deux honnêtes hommes ».

On entend le témoin Bell. C'est un membre de la Ligue nationale vaudoise, ou suisse. Il a pris part à la fameuse démarche faite par les ligueurs à l'Hôtel Cecil. Il avait prié la délégation russe de s'en aller ! C'est un tout jeune homme, à la figure pâle, au nez bombé, à moustache rasée. Son vêtement, sa mise, son col mou, sa cravate grise, tout indique l'exaltation malade, qui demande de la pitié. Ce témoin accuse nettement, devant la cour criminelle vaudoise, le Conseil fédéral de ne pas pouvoir gouverner la Suisse. Il rappelle les journées de la grève générale de novembre 1918, où, dit-il, « des brigands et des assassins » ont fait tomber de braves soldats vaudois. Il ferait bien de s'adresser à l'organisation sanitaire défectueuse de l'armée fédérale. On ne peut pas les oublier, conclut-il ! Mais dans son esprit ce n'est pas à ces services qu'il entend faire allusion, comme nous le faisons, mais aux ouvriers socialistes et aux grévistes, naturellement. Il rappelle que la Ligue fasciste vaudoise avait décidé d'intervenir énergiquement contre la délégation bolchéviste à la conférence de Lausanne.

Les citoyens suisses, qui nomment le Conseil fédéral, indirectement, ont le droit, dit-il, de contrôler ses actes. Il engage à ce propos un dialogue assez pittoresque avec le procureur général. Vous n'êtes, lui explique-t-il, qu'une autorité nommée par nous. C'est nous qui avons le contrôle sur vous. C'est nous qui devons vous rappeler et vous mettre à l'ordre. Pauvre justice du canton de Vaud, qu'est-ce qu'elle se fait dire !

M. le procureur abandonne la partie.

Le magistrat demande au témoin s'il est capable de remplacer le Conseil fédéral, lui-même. Le témoin, avec fierté : « Certainement ! » (Hilarité dans la salle).

Après le maître d'hôtel et la gouvernante de l'hôtel d'Europe, on entend M. Croisier, rédacteur de la « Feuille d'Avis de Montreux ». M. Croisier a vécu en Russie de 1898 à 1918. Il y a perdu un enfant. Il a vécu toute la révolution bolchéviste. Après avoir expliqué comment s'est faite la socialisation des banques, le témoin rappelle que les Suisses ont perdu 400,000 fr. Cet argent leur a été volé. Il insiste sur ce mot : volé. L'audience continue.

#### Le bourrage de crâne sévit

Edmond Privat parle, dans le « Droit du Peuple », des comptes rendus scandaleusement partiels de certains journaux vaudois, pendant le procès Conradi. Que dirait-il, s'il avait pu lire dans un journal neuchâtelais qui se pique à tout propos d'objectivité et d'indépendance, la place dérisoire faite à l'interrogatoire important du Dr Montandon. Sur sept ou huit colonnes de compte rendu, le facétieux « envoyé spécial » a trouvé moyen... d'abréger, et de quelle façon. Nous n'insistons pas.

#### VOX POPULI

Hier soir, dans un café de La Chaux-de-Fonds, plusieurs personnes s'entretenaient du procès : « Ah ! dit l'un, ces armées blanches, ces armées rouges, c'était toute une bande d'apaches. Un second répond, avec philosophie : — C'était à qui payait le plus ! ».

#### LE TEMPS

On annonce la première chute de neige à Berne et à Zurich. La Chaux-de-Fonds avait revêtu ce matin sa parure d'hiver ; il continue à neiger.

Le thermomètre indiquait à 7 h. 30, 1,4 au-dessous de zéro, tandis que le baromètre a une tendance à la baisse. Le vent qui souffle vient de nord-est, et l'hygromètre est à 100.